



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

**Discours de Mme Irina Bokova,
Directrice générale de l'UNESCO,
à l'occasion de l'ouverture de la 184^e session du Conseil exécutif**

Présentation du document 184 EX/4

UNESCO, 6 avril 2010

Monsieur le Président de la Conférence générale,
Madame la Présidente du Conseil exécutif,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil exécutif,
Mesdames, Messieurs,

Nous ouvrons aujourd'hui la première séance plénière de la 184^e session du Conseil exécutif, première session de printemps depuis le début de mon mandat. La période dont je vais rendre compte ce matin est une période au début de laquelle, dans mon discours d'installation, j'ai pris un certain nombre d'engagements et défini mes priorités stratégiques en tant que nouvelle Directrice générale. C'est la période pendant laquelle j'ai commencé à tenir ces engagements et respecter ces priorités, celle pendant laquelle une nouvelle orientation a été prise.

Avant toute chose, je dois dire que je ne suis pas partie de rien puisqu'il y a le C/5, la Stratégie à moyen terme et toutes les autres orientations de la Conférence générale, bref, il y a une continuité – continuité dans la mise en œuvre des documents stratégiques de notre Organisation.

Pour autant, nul n'attendrait de la nouvelle Directrice générale qu'elle se contente de faire en sorte que tout reste comme avant. J'ai accédé à cette haute fonction avec une vision claire de la façon de relancer les efforts en cours pour atteindre les objectifs inscrits dans le mandat de l'UNESCO. En un mot, je suis venue offrir un renouveau à cette Organisation.

Élever les défenses de la paix dans l'esprit des hommes et des femmes est un objectif à la fois extraordinairement ambitieux et parfaitement adapté à la situation que nous connaissons aujourd'hui.

Nous vivons dans un monde où des progrès remarquables sont entachés de crises profondes, où des opportunités nouvelles pour certains vont de pair avec une insécurité croissante pour des millions d'autres, et où la progression de l'accès à des technologies de l'information comme la téléphonie mobile et l'Internet s'accompagne d'une progression beaucoup moins heureuse – celle des tensions, de l'intolérance et de la méfiance qui caractérisent de très nombreuses communautés.

L'UNESCO, de par son mandat et les valeurs sur lesquelles il repose, peut contribuer de façon décisive aux efforts fournis à l'échelle internationale pour relever ces défis. Mais il ne suffit pas de réaffirmer sans cesse la pertinence du message de l'UNESCO. Il nous faut tenir les promesses qu'il comporte. C'est seulement ainsi que nous irons au bout des perspectives qui sont au cœur du mandat de cette Organisation. C'est seulement ainsi que nous pourrons convaincre les autres partenaires du développement de reprendre notre message à leur compte.

Telle est ma mission, en tant que nouvelle Directrice générale : conduire l'effort de renouvellement et de revitalisation du message fondamental de l'UNESCO et agir à cet égard avec plus d'efficacité.

La première étape de ce processus consiste à faire en sorte que notre message soit toujours pertinent parce qu'il s'applique effectivement à des situations et des contextes qui, en particulier avec la mondialisation, ont subi des transformations rapides. Notre mandat demeure inchangé, mais nul n'attend aujourd'hui que nous reproduisions à l'identique des programmes phares qui ont été conçus pour répondre aux besoins d'époques révolues.

L'UNESCO doit prendre la tête d'une forme de collaboration intellectuelle adaptée au temps présent. Elle n'opère plus dans un monde où elle était la seule instance de coopération internationale dans ses domaines de compétence. Confrontée à un monde où des communautés et des réseaux en ligne créent librement et couramment leurs propres plates-formes et initiatives, l'UNESCO doit se réinventer.

C'est pourquoi, une des premières mesures que j'ai prises tout en annonçant d'autres décisions pertinentes et la création de panels de haut niveau, a été de lancer sans tarder et mener à bien un processus de consultation au sein du Secrétariat. Certes, le changement est nécessaire pour répondre au monde extérieur, mais il doit tout d'abord venir de l'intérieur. J'étais sûre que s'il y était invité, le personnel de cette Organisation répondrait avec créativité et dynamisme et je n'ai pas été déçue. Je vous donnerai tout à l'heure des informations sur les équipes spéciales mais pour l'instant, je dirai simplement que j'ai la conviction non seulement que cette Organisation peut être revitalisée mais qu'il existe une profonde aspiration au renouveau.

Parallèlement, j'ai estimé que l'UNESCO devait agir sans délai pour que son message résonne plus fort et plus clairement. 2010 est une année décisive pour le modèle de développement international. Avec le Sommet sur les Objectifs du Millénaire pour le développement en septembre prochain, j'ai décidé qu'une de mes premières tâches consisterait à marquer mon désaccord avec une approche du développement qui réduit le rôle de l'éducation, marginalise le rôle de la science et ne fait tout simplement aucun cas du rôle de la culture !

L'UNESCO a toujours eu un agenda profondément humaniste. Pour elle, le mot « développement » a toujours été synonyme de développement global du tissu intellectuel, social et culturel des sociétés, mais aussi de bien-être matériel. Aujourd'hui, avec la crise financière et économique, et avec des défis planétaires tels que le changement climatique, il est devenu évident que seule cette approche holistique peut déboucher sur un développement véritablement durable. Toutefois, cette prise de conscience croissante doit encore se traduire par un changement dans l'ordre des priorités au niveau de la programmation et du financement du développement.

C'est exactement ce point de vue que j'ai défendu chaque fois que j'en ai eu l'occasion, et que je continuerai de défendre. Je l'ai soutenu à Doha l'année dernière et à Delhi en janvier dernier. Je l'ai affirmé à nouveau à New York et Washington au début de cette année et le 20 février dernier, je l'ai réaffirmé au Mali devant six chefs d'État et de gouvernement d'Afrique de l'Ouest présents à la 14^e session de l'Union économique et monétaire ouest-africaine qui ont été extrêmement sensibles à cet appel à l'action. Juste après, j'ai eu la même réaction positive de la part de responsables politiques lorsque je me suis rendue à Addis-

Abeba pour assister à la 9^e réunion du Groupe de haut niveau sur l'Éducation pour tous.

Il s'agit maintenant de traduire ces réactions positives en actions concrètes. Votre appui, l'appui des États membres, sera essentiel pour accroître l'investissement dans l'éducation, la science et la culture. Il le sera aussi pour faire reconnaître que ces trois domaines sont des composantes fondamentales de l'agenda mondial du développement.

Comme je l'ai dit à Addis-Abeba, j'ai la ferme intention de repositionner l'UNESCO pour en faire un véritable leader dans le domaine de l'éducation. Nous sommes l'Organisation chef de file pour le deuxième Objectif du Millénaire pour le développement relatif à l'éducation et nous devons intensifier nos efforts pour élever l'éducation au premier rang de l'agenda mondial du développement. Je continuerai à défendre cette priorité absolue lors des réunions du G-8 et du G-20.

Je m'efforcerais aussi de faire en sorte que la place de la science et de la culture dans le développement soit plus largement reconnue. Nous avons quelques exemples édifiants à cet égard et pour n'en citer que quelques-uns, j'évoquerai le nombre croissant de demandes d'examen de la politique scientifique nationale reçues de pays en développement, et les 18 programmes conjoints dans les domaines de la culture et du développement qui sont en cours d'exécution au titre du Fonds pour la réalisation des OMD.

Les initiatives de ce type sont pour beaucoup dans l'acceptation croissante du fait que l'éducation, la science et la culture constituent une réponse à la difficile question de savoir comment réaliser le développement durable et atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. Il est capital que les États membres reconnaissent l'importance de ces trois composantes pour que les compétences et les capacités de l'UNESCO s'intègrent au processus de réforme du système des Nations Unies, en particulier au niveau des pays avec la nouvelle génération de plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement. J'ai entrepris des consultations approfondies à ce sujet avec le Secrétaire général des Nations Unies et les directeurs d'autres organisations multilatérales.

À la fin de la semaine, j'assisterai pour la première fois à une session ordinaire du Conseil des chefs de secrétariat qui fait suite à une session informelle tenue en marge du Sommet de Copenhague, où le Secrétaire général Ban Ki-moon m'a

accueillie chaleureusement parmi les autres chefs de secrétariat. La priorité absolue de ma participation au mécanisme du CCS sera l'examen des Objectifs du Millénaire pour le développement et de leur mise en pratique au niveau des pays.

D'ores et déjà, mes rencontres avec des responsables de haut niveau au cours des quatre mois écoulés m'ont appris qu'il reste encore beaucoup à faire si nous voulons qu'en septembre prochain, non seulement l'éducation mais aussi la science et la culture soient pleinement prises en compte dans l'examen des progrès accomplis vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Mon objectif est d'obtenir que les dimensions scientifiques et culturelles figurent dans le document final et d'assurer une place centrale à l'éducation.

Dans cette perspective, j'ai rédigé à l'intention des principaux décideurs une proposition concernant l'inclusion de la science et de la culture dans le document final. J'adresserai une lettre contenant cette proposition à tous les États membres et je compte sur l'appui résolu de vos gouvernements. J'ai par ailleurs décidé que l'UNESCO devrait organiser une table ronde de haut niveau sur la culture et le développement, à New York, à l'automne prochain. J'espère que nous pourrions également envisager une autre manifestation sur l'éducation. Nous devons saisir toutes les occasions de défendre l'approche holistique et profondément humaniste du développement qui est celle de l'UNESCO.

Mesdames et Messieurs,

Je souhaiterais maintenant aborder l'importante question d'Haïti. Le 31 mars, je me suis rendue à New York, au Siège des Nations Unies, pour prendre part à la Conférence internationale des donateurs pour Haïti. Comme vous le savez, près de 10 milliards de dollars ont été promis pour le relèvement du pays. C'est à la fois un grand succès et un immense espoir.

Ce jour-là, après avoir pris acte de cet extraordinaire élan de solidarité et de fraternité, le Président de la République d'Haïti, M. René Préval a déclaré ceci : « L'éducation est l'exigence cardinale qui donne son sens à tout le reste. L'éducation est la condition essentielle du développement. »

Nous sommes tous sur la même longueur d'ondes : cette vision est internationalement partagée. Je dirais qu'à l'UNESCO, nous nous réjouissons tout particulièrement de cette place centrale conférée à l'éducation.

C'est pourquoi le 31 mars 2010 est à marquer d'une pierre blanche, car c'est un jour de grande reconnaissance pour l'éducation.

Je suis fermement décidée à élaborer et mettre en œuvre, en collaboration totale avec les autorités haïtiennes, des projets pour la reconstruction du système éducatif d'Haïti et pour la sauvegarde et la revitalisation de sa culture, tant matérielle qu'immatérielle.

Je souhaiterais maintenant faire un rappel, dans ses grandes lignes, de la réponse de l'UNESCO au séisme qui a dévasté Haïti le 12 janvier dernier. Je précise que les informations détaillées sur cette question sont consignées dans le document 184 EX/33.

Je voudrais rappeler que, dès que la nouvelle du séisme nous est parvenue, j'ai mis tout en œuvre pour que l'UNESCO intervienne immédiatement dans tous ses domaines de compétence, afin de soutenir la population et le Gouvernement d'Haïti face à cette terrible épreuve.

J'ai aussitôt créé une cellule de crise pour coordonner tous les aspects de la réponse de notre Organisation. J'ai également lancé une campagne de levée de fonds au profit d'Haïti dès le 14 janvier.

La réponse au séisme d'Haïti a été au cœur d'une série de rencontres que j'ai eues avec Ban Ki-moon et des chefs d'autres agences des Nations Unies, durant ma mission aux Etats-Unis du 16 au 22 janvier. J'ai demandé l'interdiction du commerce des œuvres d'art haïtiennes pour éviter le pillage du patrimoine culturel.

J'ai en outre jugé indispensable d'organiser ici-même, le 16 février, une réunion coprésidée par la Ministre de la culture et de la communication d'Haïti, en présence d'une large délégation haïtienne, pour dresser un bilan préliminaire des dommages, et créer les fondations d'un Comité international de coordination pour la culture haïtienne. Un projet de statuts concernant ce Comité vous est soumis pour examen, dans le document 184 EX/33.

Il m'est également apparu nécessaire de me rendre en Haïti les 9 et 10 mars, afin de constater par moi-même l'ampleur des besoins, et d'examiner avec le gouvernement le rôle de l'UNESCO dans les domaines de la culture, de l'éducation, de la science et de la communication. Mais aussi, et surtout, j'ai pris la

décision de me rendre à Port-au-Prince et en province pour témoigner directement à tous les Haïtiens la solidarité de l'UNESCO.

Par ailleurs, l'UNESCO a pris part aux réunions de préparation de la Conférence des donateurs de New York, les 16 et 17 mars, à Saint-Domingue, en République dominicaine.

Le 24 mars, l'UNESCO a organisé, ici-même, un Forum sur le thème de la reconstitution du tissu social, culturel et intellectuel d'Haïti. Ce Forum a réuni la Ministre de la culture et de la communication d'Haïti, des intellectuels, des artistes, des journalistes, aussi bien haïtiens que de la diaspora haïtienne, ainsi que des experts internationaux. Il a permis d'élaborer les recommandations que je suis allée défendre à New York le 31 mars.

Une description détaillée des interventions de l'UNESCO dans le domaine de l'éducation, des sciences, de la culture ainsi que de la communication et de l'information se trouve dans le document 184 EX/33.

Mesdames et Messieurs,

Le cas d'Haïti est un véritable test pour l'humanité. Mais il est aussi un véritable test pour l'UNESCO, l'unique agence des Nations Unies spécialisée en éducation, sciences, culture et communication. Allons-nous parvenir à porter concrètement notre assistance pluridisciplinaire à ce pays, naturellement dans le respect total de ses attentes ? Allons-nous parvenir à prouver notre réactivité et notre efficacité dans tous les domaines de compétence qui sont au cœur du mandat de notre Organisation ? C'est ce à quoi je m'engage. Et je vous invite à vous engager aussi, tous ensemble.

Excellences,

Depuis ma prise de fonctions, je continue de réaffirmer, avec la plus ferme conviction, que les messages de tolérance et de dialogue doivent être instillés dans les cinq sphères de compétence de l'UNESCO. Les défis auxquels la communauté internationale se trouve désormais confrontée diffèrent radicalement de ceux qui ont marqué les dernières décennies et les conceptions antérieures de programmes pour une culture de la paix. Les circonstances ont changé. Il est clair que nous devons adapter nos stratégies pour faire face à l'enjeu actuel majeur, qui est bel et bien de construire un monde plus sûr et plus stable.

Je le redis, je suis fermement décidée à ouvrir de nouveaux chemins pour la paix au XXI^e siècle. C'est ce qui m'a amenée à établir un Haut Panel sur la paix et le dialogue entre les cultures, comme je l'avais annoncé lors de mon discours d'investiture.

Le Haut Panel sur la paix et le dialogue entre les cultures a été conçu comme un forum ouvert, composé de personnalités venant d'horizons très divers. D'emblée, j'aimerais souligner que les attributions du Haut Panel n'empiètent en rien sur le rôle des États membres de l'UNESCO. Bien au contraire, le Haut Panel a pour fonction de m'aider à mettre au point des stratégies novatrices pour construire la paix. Il va sans dire que je soumettrai ces stratégies aux organes directeurs, pour discussions. Les premiers fruits du Haut Panel sont reflétés dans les suggestions concernant le programme d'action de l'UNESCO pour une culture de la paix présentées au Conseil exécutif dans le document 184 EX/15 Add.

Je voudrais réaffirmer que je ne conçois pas l'obtention de résultats probants dans le domaine de la paix et du dialogue entre les cultures, sans accorder un rôle essentiel à l'éducation, grâce à laquelle nous devons apprendre à vivre paisiblement les uns aux côtés des autres. À cet égard, je suis très heureuse de pouvoir vous annoncer que je présiderai un panel organisé par l'UNESCO sur l'Éducation à la citoyenneté interculturelle, lors du troisième Forum de l'Alliance des civilisations, qui se tiendra à Rio de Janeiro, au Brésil, le 29 mai prochain.

Mesdames et Messieurs,

J'ai donc lancé le 18 février dernier, au Siège de notre Organisation, l'Année internationale du rapprochement des cultures. À cette occasion, l'UNESCO a organisé un débat public, soutenu par les interventions du Ministre de la culture du Kazakhstan, du haut représentant de l'Alliance des civilisations et la vôtre, Madame la Présidente, ainsi que par les messages du Secrétaire général des Nations Unies et du Ministre de la culture et de la communication de la France. Des membres du Haut Panel sur la paix et le dialogue entre les cultures, également présents, ont pris part au débat.

Ce débat public avait pour but de mettre en lumière deux thèmes principaux : d'une part, le rôle essentiel que doivent jouer la diversité culturelle et le dialogue entre les cultures, et, d'autre part, la nécessité de posséder en commun des valeurs qui nous aident à construire la paix dans un monde globalisé. C'est en toute connaissance de cause que j'avais fait le choix de ces thèmes qui, à mon avis, ne sont pas

suffisamment pris en compte sur le plan des relations internationales. Sachez que je suis tout à fait déterminée à multiplier les efforts pour faire en sorte que ces thèmes soient traités selon la place, absolument centrale, qui leur revient. Je saisirai toutes les occasions possibles pour les mettre en avant.

Un signe très encourageant que ce message a été largement entendu réside dans le fait qu'un important cycle d'initiatives a été conçu par la communauté internationale, et en particulier les États membres de l'UNESCO, pour la célébration de cette Année internationale.

Mesdames et Messieurs,

Vous savez très bien que l'Afrique est une priorité absolue pour notre Organisation. Durant les six derniers mois, à travers les contacts personnels que j'ai noués avec les représentants des États membres africains au Siège, lors de mes voyages sur le continent et grâce à la Task Force que j'ai établie « Mettre en œuvre la priorité Afrique », j'ai été très attentive aux besoins exprimés et aux attentes quant à l'action de l'UNESCO.

J'ai déjà eu le privilège de m'entretenir avec six chefs d'État africains, lors de la quatorzième session ordinaire de l'Union économique et monétaire ouest-africaine, à Bamako. En Éthiopie, j'ai également rencontré les autorités nationales, des Commissaires de l'Union africaine, ainsi que M. Jean Ping, Président de l'Union africaine.

Ces rencontres m'ont permis de mesurer l'importance accordée par l'ensemble des dirigeants à l'éducation, la science, la culture, la communication et l'information en tant que moteurs du développement.

Permettez-moi maintenant de mettre en exergue un cas de mise en œuvre réellement efficace de programme en Afrique. En janvier dernier, l'UNESCO et le Ministère de l'éducation du Rwanda ont tenu, à Kigali, le premier Atelier « Unis dans l'action » sur la science, la technologie et l'innovation, et leur contribution aux Objectifs du Millénaire pour le développement au Rwanda, afin de dresser le bilan des résultats atteints et souligner les obstacles à l'intégration de la science, de la technologie et de l'innovation aux stratégies nationales de développement.

Cet Atelier a permis d'évaluer le degré d'engagement du Rwanda dans le Plan d'action consolidé de l'Union africaine, qui est un plan directeur pour mettre la

science et la technologie au service du développement en Afrique. Il a également donné à ce pays l'opportunité de faire le point sur son potentiel en science, technologie et innovation, et d'établir une feuille de route en vue de leur intégration dans tous les secteurs. Les leçons tirées de la rencontre au Rwanda pourront aussi être utiles à d'autres pays, afin de réorienter leurs politiques scientifiques pour qu'elles répondent mieux aux besoins d'aujourd'hui. Ce travail relatif à l'élaboration de politiques scientifiques, avec des retombées très concrètes, démontre la valeur ajoutée de l'UNESCO en Afrique.

Enfin, l'UNESCO contribue au renforcement des capacités dans le domaine de la culture, grâce aux trois centres de catégorie 2 qui ont été créés au cours des dernières années, notamment le Fonds africain du patrimoine mondial en Afrique du Sud, l'Institut pour la culture africaine et la compréhension internationale au Nigéria, et le Centre régional pour les arts vivants en Afrique, qui est établi au Burkina Faso.

Ces centres jouent un rôle très important dans la mise en œuvre des programmes de l'UNESCO dans la région. Ils complètent le travail d'autres institutions spécialisées et de partenaires traditionnels dans le domaine de la culture, comme l'Académie africaine des langues, l'École du patrimoine africain et le Centre international des civilisations Bantu. J'espère que nous pourrons bientôt célébrer la création d'un centre de catégorie 2 dédié au patrimoine immatériel.

Mesdames, Messieurs,

L'année 2010 est une année charnière en ce qui concerne l'égalité entre les sexes, seconde priorité globale de l'UNESCO. Quinze ans après la Conférence mondiale de Beijing sur les femmes, il est opportun d'évaluer les progrès accomplis et de planifier les prochaines étapes sur la route qui doit nous mener à la réalisation des droits de la femme, à l'autonomisation des femmes et à l'égalité entre les sexes. Les faits et les données disponibles montrent que, s'il y a tout lieu de se réjouir des progrès accomplis dans certains des domaines essentiels énumérés dans le Programme d'action de Beijing, les lacunes et les difficultés qui demeurent ou qui sont apparues depuis 1995 ne manqueront pas de susciter des préoccupations. L'égalité entre les sexes reste une priorité globale pour l'UNESCO. C'est un des objectifs les plus importants de notre temps, un objectif que je me suis engagée à placer au tout premier rang de mes responsabilités en ma qualité de première femme appelée à diriger l'UNESCO.

Comme vous le savez, le thème des célébrations de la Journée internationale de la femme cette année était, conformément au choix de la Commission de la condition de la femme (CCF) des Nations Unies, « Beijing, 15 ans après : un travail inachevé ». L'UNESCO a eu l'honneur d'accueillir, à l'une des tables rondes organisées à cette occasion, les principaux architectes de la Conférence de Beijing : Mme Gertrude Mongella, Secrétaire générale de la Conférence, et Mme Patricia Licuanan, Présidente de la Grande Commission de la Conférence, qui ont rédigé et négocié la Déclaration et le Programme d'action de Beijing. L'UNESCO a également organisé, en coopération avec les délégations de l'Espagne et de l'Union européenne, une table ronde intitulée « Femmes et science : les défis à relever », qui s'est penchée, dans une optique scientifique et politique, mais aussi du point de vue du développement, sur les obstacles, les défis et les progrès que rencontrent ou constatent les femmes travaillant dans le domaine scientifique. De même, les autres débats organisés sur les thèmes « Égalité des genres et progrès dans la société » (le 12 mars) et « Liberté d'accès à l'information et droits des femmes en Afrique » (le 16 mars), ont contribué à définir notre itinéraire selon la voie tracée à Beijing il y a 15 ans.

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil exécutif,
Mesdames, Messieurs,

J'aborderai, pour commencer, les grands programmes et, en premier lieu, le grand programme I. Depuis mon entrée en fonctions, j'ai fait de la mobilisation accrue de la communauté internationale en faveur de l'Éducation pour tous (EPT) l'une de mes priorités. À cette fin, j'ai porté notre message – à savoir que l'éducation est une condition préalable du développement – devant les plus hautes instances décisionnaires. Lors de mes rencontres avec des chefs d'État et des représentants d'institutions des Nations Unies et de Bretton Woods, j'ai exposé ma conception de l'Éducation pour tous – celle d'un processus continu qui débute à la naissance et se poursuit tout au long de la vie, l'apprentissage s'inscrivant dans des cadres tant formels que non formels. J'ai aussi souligné à quel point il était important, au-delà de l'accès à l'éducation, de renforcer la qualité de l'éducation.

Sitôt entrée en fonctions, j'ai entrepris de promouvoir cette conception holistique et me suis assurée qu'elle trouve sa pleine expression dans les plans de travail révisés de l'exercice en cours. En particulier, j'ai annoncé mon intention de faire en sorte que l'UNESCO élabore un cadre que les États membres pourraient utiliser pour évaluer la qualité de leur système éducatif. J'ai également proposé des projets

destinés à renforcer notre impact dans 20 pays en difficulté par rapport à l'EPT, après avoir obtenu des fonds extrabudgétaires pour chacun des pays concernés. Permettez-moi de dire une nouvelle fois que l'UNESCO continuera de soutenir tous les États membres qui sollicitent son assistance, en les accompagnant dans la formulation de politiques de l'éducation et en renforçant leurs capacités institutionnelles de mettre en œuvre des programmes inclusifs, efficaces et durables.

Le 19 janvier, j'ai lancé l'édition 2010 du Rapport mondial de suivi sur l'EPT aux côtés du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Ban Ki-moon, au Siège de l'ONU à New York. C'était la première fois qu'un Secrétaire général lançait le Rapport mondial de suivi. Une nombreuse assemblée composée de collègues des Nations Unies, de spécialistes de l'éducation et du développement, ainsi que de représentants d'organisations non gouvernementales, a assisté à ce lancement, retransmis en direct sur le Web grâce au service de Télévision et vidéo des Nations Unies. Je me réjouis de dire que le rapport a eu un large écho dans les médias, ce qui est évidemment essentiel pour transmettre notre message au monde.

Le rapport de cette année montre que la marginalisation compromet les efforts pour réaliser les objectifs de l'Éducation pour tous. Ces conclusions ont été examinées attentivement à la 9^e réunion du Groupe de haut niveau sur l'EPT, que j'ai organisée en coopération avec le Gouvernement éthiopien et l'Union africaine à Addis-Abeba (Éthiopie), du 23 au 25 février 2010. S'appuyant sur les conclusions de la réunion du Groupe de travail sur l'éducation pour tous tenue à Paris en décembre dernier, le Groupe de haut niveau s'est aussi penché sur un autre thème d'actualité : les effets de la crise économique sur l'éducation. Il a été encourageant d'apprendre que nombre de gouvernements s'efforçaient d'atténuer les effets de la crise et de réduire les inégalités en matière d'éducation grâce à des politiques inclusives et à des mesures visant les populations les plus difficiles à atteindre. J'ai évoqué certaines des mesures prises à cet égard en Inde en janvier, dans le cadre de l'exposé que j'ai fait à l'occasion du Jubilé d'argent de l'Université nationale ouverte Indira Gandhi, l'un des plus grands établissements d'enseignement supérieur au monde.

À l'ouverture de la réunion du Groupe de haut niveau, j'ai annoncé que je lancerais des initiatives dans deux domaines : l'alphabétisation des femmes et l'éducation relative au changement climatique, susceptibles d'accélérer sensiblement les

progrès vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. J'ai également affirmé mon engagement d'améliorer les mécanismes et initiatives existant en matière d'EPT, y compris le Groupe de haut niveau lui-même.

L'UNESCO travaille aujourd'hui en étroite liaison avec ses partenaires afin de traduire la déclaration d'Addis-Abeba par des actions concrètes. Alors que 5 ans à peine nous séparent de l'échéance fixée pour la réalisation des objectifs de l'EPT, nous devons nous employer résolument à combler les lacunes dans notre effort. Avec ses partenaires clés, l'UNESCO joue un rôle actif dans la réforme de l'Initiative pour la mise en œuvre accélérée, dont j'ai discuté avec la Banque mondiale et d'autres partenaires lors de ma visite à New York et Washington, puis, plus tard, avec des dirigeants à Addis-Abeba. L'évaluation récente de l'Initiative a mis en lumière la nécessité de renforcer sensiblement les processus au niveau des pays – en particulier la planification et la mise en œuvre. Un certain nombre de réformes ont déjà été mises en place.

Si nous voulons atteindre les cibles fixées pour 2015, ou seulement nous en rapprocher, il faut que les gouvernements nationaux et les donateurs injectent d'urgence des ressources supplémentaires en faveur de l'éducation. À sa réunion, le Groupe de haut niveau a demandé également que soient explorées des approches novatrices du financement de l'éducation. C'est un domaine auquel je donnerai aussi un rang de priorité élevé au cours des mois à venir. L'UNESCO a d'ores et déjà annoncé son intention de se joindre à l'équipe spéciale pour l'éducation du Groupe pilote sur les financements innovants qui doit être créée sous peu.

Certains domaines de l'éducation, dont les médias internationaux parlent moins, ont une immense importance dans la vie quotidienne. La sixième Conférence internationale sur l'éducation des adultes - CONFINTEA VI - accueillie à Belém par le Gouvernement brésilien du 1^{er} au 4 décembre, avait trait à l'un d'entre eux. Forte de plus d'un millier de participants – dont 70 ministres et vice-ministres – CONFINTEA VI a recentré l'attention sur l'alphabétisation des adultes en tant qu'outil d'autonomisation et de changement social. La Conférence disposait pour l'éclairer du premier Rapport mondial sur l'apprentissage et l'éducation des adultes, document de référence et instrument de plaidoyer de premier plan.

L'UNESCO œuvre aussi de concert avec d'autres agences afin de cibler davantage les efforts sur l'éducation des adolescentes. Aux côtés des chefs de secrétariat du

Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), de l'UNICEF, d'UNIFEM, de l'OIT et de l'OMS, j'ai signé la Déclaration conjointe des Nations Unies intitulée « Intensifier l'action menée pour promouvoir les droits des adolescentes ». Le mois dernier, j'ai également présenté le travail de l'UNESCO en faveur de l'alphabétisation des femmes et des filles afghanes aux membres du Conseil États-Unis-Afghanistan des femmes lors d'une conférence organisée sous l'égide de Mme Laura Bush, Ambassadrice honoraire pour la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation.

Nous devons veiller avec la plus grande attention à ce que des menaces de violence ou des violences effectives ne compromettent pas l'accès à l'éducation et à l'apprentissage. Nous le devons tout particulièrement s'agissant des filles et des femmes, principales victimes de telles menaces. L'UNESCO faillirait à sa mission si elle laissait l'éducation être prise pour cible sans s'y opposer. Ce n'est pas simplement une question de politique ; il s'agit là des principes moraux qui guident notre Organisation.

Les rapports publiés par l'UNESCO comptent parmi nos outils de sensibilisation les plus efficaces. Le Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau, le Rapport mondial de suivi, le Rapport mondial sur l'apprentissage et l'éducation des adultes ont un impact réel. Leur valeur et, je dirais même leur crédibilité, reposent sur des analyses pénétrantes des politiques, des données solides et des évaluations impartiales, établies par le Secrétariat selon des procédures claires et cohérentes, en coopération avec les organisations partenaires compétentes.

Je suis déterminée à faire en sorte que l'UNESCO fasse le meilleur usage possible de ces outils de sensibilisation. En ce qui concerne nos rapports mondiaux, comme du reste l'ensemble de nos publications, j'exigerai le respect des normes les plus élevées, sur le plan de la qualité comme du contrôle éditorial. L'étude récemment publiée sous le titre « L'éducation prise pour cible » visait à réaffirmer un principe crucial, que l'UNESCO se doit de défendre : l'éducation doit être à l'abri de la violence. Le droit à l'éducation est un droit de l'homme qui n'est pas négociable.

Permettez-moi maintenant de passer au grand programme II, relatif aux sciences exactes et naturelles. Vous savez qu'en octobre dernier, j'ai lancé une nouvelle initiative pour faire face au changement climatique lors de la 15^e session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les

changements climatiques (COP 15), à la suite d'une vaste consultation interne avec les principales parties prenantes.

Cette nouvelle initiative vise à mieux exploiter l'approche multidisciplinaire de l'UNESCO et repose sur les quatre piliers qui sont la science, l'éducation, l'environnement et la socio-éthique. Elle accorde également une attention particulière aux deux priorités globales de l'UNESCO – l'Afrique et l'Égalité entre les sexes.

Bien que la COP 15 n'ait pas eu autant de succès que nous l'aurions souhaité, je pense que l'UNESCO peut être fière de l'accueil réservé à sa nouvelle initiative. Elle a trouvé un écho favorable à Copenhague et, ensuite, lors des réunions avec les membres du Conseil des chefs de secrétariat des Nations Unies à Copenhague, présidées par le Secrétaire général de l'ONU, j'ai pu entamer des discussions sur la possibilité de créer des partenariats afin de renforcer l'efficacité des efforts de l'UNESCO ainsi que l'impact de notre action commune sur le terrain. J'ai également pu poursuivre ces discussions avec les chefs des agences, fonds et programmes que j'ai rencontrés à New York lors de la mission que j'ai effectuée aux États-Unis d'Amérique début janvier 2010.

Nous nous employons actuellement à mettre en œuvre cette nouvelle initiative au Siège. Je lancerai sous peu un groupe de travail thématique sur le changement climatique afin de traduire les éléments spécifiques qu'elle comporte en actions et activités budgétisées, assorties d'un calendrier précis.

L'un de ses principaux éléments concerne l'enseignement scientifique. Qu'il s'agisse de modifier les habitudes de façon à atténuer le changement climatique ou la perte de biodiversité, ou de savoir comment réagir en cas d'alerte au tsunami, la composante éducation est cruciale. Le défi est toutefois considérable compte tenu du désenchantement croissant des jeunes à l'égard de la science et de la tendance à la baisse des inscriptions dans les disciplines scientifiques et en mathématiques à tous les niveaux de l'éducation.

Dans le cadre de la plate-forme intersectorielle sur l'enseignement scientifique, les secteurs de l'éducation et des sciences préparent une série d'initiatives visant à inverser cette tendance. Ensemble, ils examinent les contraintes et les lacunes de l'enseignement scientifique afin de pouvoir fournir aux gouvernements des données qui les aideront à reformuler les politiques d'enseignement des sciences et des mathématiques. L'objectif est double : attirer davantage de jeunes vers les études

et carrières scientifiques et faire en sorte que les populations s'intéressent plus volontiers à la technologie qui fait de plus en plus partie de la vie quotidienne.

J'ai également demandé que des mesures soient prises pour mettre à profit l'un des rares résultats positifs de Copenhague, à savoir l'initiative REDD-plus, qui est antérieure à la COP 15, et dont le sigle REDD signifie Réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts. Elle a été inspirée par l'idée que les pays en développement dotés d'un riche couvert forestier doivent recevoir de la part des pays développés, sous forme d'incitations financières ou sur le marché, des compensations pour les efforts qu'ils déploient pour conserver la forêt. Dans ce contexte, l'UNESCO s'efforce de mettre en relief le rôle important des sites partagés, qui ont été désignés à la fois comme réserves de biosphère et comme sites du patrimoine mondial. De tels sites peuvent contribuer à l'éducation et à la recherche, de même qu'au tourisme et à d'autres formes d'activités génératrices de revenus, et aider ainsi les États membres à remplir les conditions requises pour obtenir un financement au titre de l'initiative REDD.

Nous avons pris contact avec le Secrétariat du Programme UN-REDD et je solliciterai prochainement pour l'UNESCO le statut d'observateur auprès de son conseil politique. Nous coopérons également avec les pays qui ont manifesté de l'intérêt pour la mise en œuvre de projets pilotes y afférents dans des sites protégés par l'UNESCO.

Pour ce qui est du pilier socio-éthique de l'initiative, la Conférence générale m'a demandé à sa 35^e session de réaliser une étude de faisabilité concernant l'opportunité d'établir une déclaration de principes éthiques en rapport avec le changement climatique. Je suis résolue à appliquer strictement cette résolution. C'est pourquoi, en apprenant que certains d'entre vous avaient le sentiment que la proposition initiale du Secrétariat n'avait peut-être pas reçu toute l'attention voulue entre la consultation des États membres ainsi que d'autres parties prenantes et l'étude approfondie sur les incidences éthiques du changement climatique que la COMEST a été priée de mener, j'ai ordonné de revoir complètement le plan d'action afin d'y inclure un programme exhaustif de consultations régionales. Comme indiqué dans le plan d'action révisé qui vous a été adressé, je soumettrais à la 185^e session du Conseil un rapport détaillé sur le processus de consultation.

L'un des autres avantages de la nouvelle initiative de l'UNESCO sur le changement climatique est de faire judicieusement appel aux réserves de biosphère, mettant en

lumière leur valeur d'apprentissage et de démonstration ainsi que la nécessité d'enrayer d'urgence la perte de biodiversité. Dans ce contexte, la célébration de l'Année internationale de la biodiversité prend une importance nouvelle.

Comme vous le savez, l'UNESCO a eu l'honneur d'accueillir deux événements de haut niveau pour le lancement de cette Année décisive – la manifestation des 21 et 22 janvier et la Conférence de l'Année internationale de la biodiversité : Science et politiques de la biodiversité, que j'ai ouverte le 25 janvier. La conférence a réuni quelque 200 participants et ses recommandations peuvent être consultées en ligne. Elles seront présentées à la 10^e réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique qui se tiendra à Nagoya (Japon) en octobre 2010.

Plusieurs activités de sensibilisation sont prévues dans le cadre de l'Année, notamment l'exposition itinérante sur la biodiversité, inaugurée ici, à l'UNESCO, en janvier. Elle vise à mieux faire comprendre au public l'importance de la biodiversité pour la vie sur terre et sera présentée lors des principaux événements internationaux organisés sous l'égide de l'Année internationale, comme la session spéciale sur la biodiversité qui aura lieu lors de l'Assemblée générale des Nations Unies, en septembre prochain. Un kit est également en cours de préparation en partenariat avec le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique. Il fournira des outils faciles à utiliser et attrayants dont enseignants et formateurs pourront se servir pour mieux faire connaître aux jeunes et au grand public certains enjeux essentiels de la biodiversité. Permettez-moi simplement de dire que si la plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) décide de créer un secrétariat permanent, je me réjouirai vivement que l'UNESCO en soit l'hôte.

Venons-en maintenant à la question des tsunamis. Comme vous le savez, la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO coordonne quatre systèmes concernant ce type de phénomène, un pour le Pacifique, un pour l'océan Indien, un pour les Caraïbes et un pour l'Atlantique du Nord-Ouest.

Malheureusement, trois grands séismes se sont produits au cours des six derniers mois, dans les Îles Salomon, en Haïti et au Chili. Tous ont déclenché des tsunamis plus ou moins graves. Ces tragiques événements ont révélé un défi majeur pour les systèmes d'alerte aux tsunamis. Il n'y a pas une minute à perdre, la seule réponse possible est une action immédiate, soigneusement étudiée et répétée. Quelle que

soit l'excellence d'un système alerte aux tsunamis, c'est la connaissance de la manière d'intervenir au niveau local qui en détermine la réelle efficacité.

La Commission a préparé une étude consécutive au phénomène afin de réunir auprès des trois États membres les plus récemment touchés des informations sur la façon dont, à leur avis, le système a fonctionné, celle dont les alertes ont été reçues et les mesures qui ont été prises. La Commission coordonne également des efforts pour étudier l'ampleur et le type des dégâts provoqués par le tsunami et réunir des informations à ce sujet, ce qui aidera à améliorer les capacités de prévision des systèmes d'alerte que nous coordonnons.

Les années internationales, qui contribuent à renforcer l'impact des activités de l'Organisation aux niveaux international, régional et national, peuvent également inciter des jeunes à étudier les sciences. La célébration en 2009 de l'Année internationale de l'astronomie, dont l'UNESCO était le chef de file en partenariat avec l'Union astronomique internationale, en est un bon exemple. L'Année de l'astronomie a remarquablement bien atteint ses objectifs et l'UNESCO peut être fière de la part qu'elle a prise à ce succès. L'Année a souligné l'importance de la science et d'un enseignement scientifique, rapproché la science de la société et démontré le lien entre science et culture.

L'un de ses résultats les plus intéressants est le plan stratégique sur l'éducation et la vulgarisation qui a été élaboré. Intitulé « L'Astronomie pour le monde en développement : plan stratégique 2010-2020 », ce document servira de base à la coopération entre l'UNESCO et l'Union astronomique internationale dans les années à venir. L'Année a également abouti au Programme d'éducation spatiale et l'initiative « Astronomie et patrimoine mondial ».

Les Années internationales constituent d'excellentes occasions de vulgariser la science et les prix scientifiques de l'UNESCO contribuent eux aussi à mieux la faire comprendre. J'ai créé un groupe de travail sur l'ensemble des prix UNESCO, afin d'en évaluer l'efficacité et l'impact. Je ferai connaître les recommandations de ce groupe lors de la prochaine session du Conseil exécutif.

À cet égard, beaucoup d'entre vous ont reçu des communications relatives au Prix international UNESCO-Obiang Nguema Mbasogo pour la recherche en sciences de la vie. J'ai moi-même reçu des critiques à son sujet. Je les ai immédiatement communiquées au Conseil puisque les décisions concernant les prix relèvent de la prérogative des États membres. J'ai fait tout ce qui était en mon pouvoir, en ma

qualité de Directrice générale, pour m'acquitter du rôle qui m'incombe, à savoir assurer la crédibilité de la procédure. Faute d'un nombre suffisant de candidats, cette procédure serait entachée de graves irrégularités, raison pour laquelle, comme vous le savez, la date de clôture des inscriptions a une nouvelle fois été repoussée.

Mesdames et Messieurs,

J'ai précédemment évoqué les travaux du Secteur des sciences sociales et humaines de l'UNESCO dans le domaine du changement climatique. Les questions sociales et humaines sont au cœur de tous les grands défis que l'Organisation doit relever – bioéthique, migration et urbanisation – et ces derniers mois ont vu le Secteur étendre son action de sensibilisation de façon originale et stimulante.

Par exemple, en mars, j'ai lancé aux côtés de Joan Laporta, Président du FC-Barcelone, une campagne d'une année contre le racisme. Cette campagne est la toute dernière initiative résultant d'un accord de coopération que l'UNESCO a signé en 2007 avec ce club de football, qui est l'un des nombreux partenaires dans le monde entier à contribuer à la promotion du message de l'Organisation.

Le 21 mars, Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, nous avons publié un communiqué conjoint soulignant le remarquable pouvoir qu'a le football de rassembler des personnes de toutes origines et de toutes catégories sociales, faisant de ce sport un si bon exemple de l'unité dans la diversité que l'UNESCO encourage dans tous les aspects de la vie.

Nous avons exhorté l'industrie du football et les fans de ce sport à rejeter catégoriquement le racisme qui continue de salir le « beautiful game », comme l'appellent ses admirateurs, et la société tout entière.

Outre la détresse et la souffrance qu'ils causent à ceux qui en sont victimes, les actes de racisme portent atteinte au principe même selon lequel nous avons tous les mêmes droits fondamentaux – principe consacré par la Déclaration universelle des droits de l'homme.

L'UNESCO s'emploie à promouvoir l'universalité des droits de l'homme dans tous les aspects de son action de par le monde ; c'est pourquoi j'ai eu le grand plaisir d'ouvrir la première réunion du Forum permanent de dialogue arabo-africain sur la démocratie et les droits humains, au Caire, le 7 décembre. De tels forums jouent un

rôle crucial dans la promotion de la compréhension et du dialogue entre les peuples du monde. Ils sont indispensables au nouvel humanisme que je préconise en ma qualité de Directrice générale. J'encourage vivement leur développement, en particulier quand des jeunes y participent, car ces derniers ont l'immense potentiel de devenir des acteurs de la paix et du développement national. L'UNESCO cible toujours plus son action de façon à promouvoir l'engagement civique des jeunes de manière très concrète, ce qui est un moyen d'autonomiser la jeunesse et de prévenir la violence et la radicalisation.

La proclamation de 2010 « Année internationale de la jeunesse : dialogue et compréhension mutuelle » par l'Assemblée générale des Nations Unies place véritablement les jeunes au premier plan des débats mondiaux. En tant que coprésidente du réseau interinstitutions pour l'épanouissement des jeunes, l'UNESCO participera activement à la célébration de cette Année, dès son lancement le 12 août, et en particulier lors de la conférence mondiale de la jeunesse qui se tiendra à Mexico peu après. C'est dans cette optique que je mets en place un groupe de travail thématique sur la jeunesse, afin de renforcer la contribution spécifique de l'UNESCO dans ce domaine.

Mesdames et Messieurs,

Je réaffirme ici combien j'estime indispensable de placer la culture au centre du processus de développement. Je réaffirme combien il s'agit là d'une dimension cruciale que je m'engage à mettre en lumière et à concrétiser, et pour laquelle l'UNESCO ne va cesser de plaider, je dirais même de se battre. Comme vous le savez, depuis le début de mon mandat, je multiplie les efforts, les concertations et les rencontres avec les chefs d'autres agences des Nations Unies et d'autres partenaires, afin que la place de la culture soit prise en compte pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

Le lien entre culture et développement est un message fort que je souhaite voir réellement émerger de l'ensemble des efforts que poursuit l'UNESCO, notamment dans le cadre de son mandat normatif.

À cet égard, et à l'aube de la célébration du 40^e anniversaire de la Convention du patrimoine mondial, de 1972, la réflexion sur l'avenir de la Convention devient de plus en plus aiguë et soulève des questions cruciales sur son sens et sa durabilité. Avec ses 890 sites inscrits, comment faire pour que la Convention serve son objectif primordial de préservation et de protection du patrimoine culturel et

naturel ? Comment le Centre du patrimoine mondial peut-il continuer, dans les contraintes budgétaires qui sont les nôtres, à effectuer le suivi de presque un millier de sites, tout en assurant le renforcement des capacités des gestionnaires de sites dans les pays qui en ont le plus besoin ? Comment surtout peut-il efficacement veiller à ce que les efforts de protection participent à un développement véritablement durable, et renforcent les objectifs de dialogue interculturel, de réconciliation et de coexistence pacifique de notre Organisation ?

L'atelier organisé il y a quelques jours au Brésil par le Centre du patrimoine mondial a poursuivi la réflexion abordée depuis plusieurs mois sur ces thèmes. J'ai la ferme intention d'utiliser pleinement le potentiel qu'offre cette Convention pour contribuer à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement.

Il en va de même de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine immatériel, de 2003, qui peut jouer un rôle important pour le développement durable, la cohésion sociale et la réduction de la pauvreté. J'ai la certitude qu'elle doit apporter une contribution concrète considérable : car ce sont des communautés entières, souvent marginalisées qui, grâce à cette Convention, se voient valorisées et soutenues dans leurs identités et les valeurs que véhiculent leur patrimoine immatériel.

Je vais mettre tout en œuvre pour que, très rapidement, des solutions soient trouvées aux problèmes qui se posent à l'issue du premier cycle de mise en œuvre opérationnelle de cette Convention : des mécanismes sans doute encore trop complexes, une inégalité de moyens et de préparation parmi les États, un enthousiasme considérable parmi de nombreux autres, un Secrétariat aux effectifs encore modestes, font que le volume des candidatures reçues – plus de 150 au total, toutes listes confondues pour la première année, encore davantage pour le second cycle – ne peut pas être traité. Je me réjouis donc des discussions en cours sur la révision des Directives opérationnelles de cette Convention, car elles seront essentielles pour tenter de canaliser ce qui est déjà un immense succès, en redoublant l'impact et l'efficacité de la mise en œuvre de la Convention sur le patrimoine immatériel. Le groupe d'experts réuni le 15 mars dernier sur ce sujet a proposé de nombreuses voies intéressantes, et j'espère vivement que l'Assemblée générale des États parties sera en mesure, en juin prochain, d'adopter des Directives révisées.

En ce qui concerne la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, il s'agit là sans aucun doute de la toute première Convention internationale qui consacre une place centrale à la culture pour le développement, ses principes fondateurs mettant l'accent sur la dimension culturelle du développement, qu'il soit économique ou social. C'est à cela que l'on doit très probablement la ratification rapide portant à ce jour le nombre d'États parties à un total de 109, auxquels s'ajoute l'Union européenne, ce qui manifeste l'attachement des États à la protection et à la promotion de la diversité des expressions culturelles.

Je me réjouis donc que ses Directives opérationnelles soient bientôt complétées pour permettre la mise en œuvre effective de la Convention qui sera renforcée, notamment par la stratégie visant à encourager sa ratification dans les pays sous-représentés, veillant ainsi à assurer un plus grand équilibre des États parties. De même, j'ai le plaisir de vous informer que les plans visant à établir un programme d'assistance technique pour les pays en développement afin de faciliter la mise en œuvre de la Convention, sont en cours de finalisation, avec le concours de l'Union européenne.

Pour ce qui est du Fonds de la diversité culturelle, institué en 2005 pour promouvoir l'émergence d'un secteur culturel dynamique et viable, il m'est aussi agréable de préciser qu'il a désormais atteint près de deux millions et demi de dollars qui, bien sûr, ne sont pas suffisants. Je tiens à rappeler ici la lettre que j'ai adressée à tous les États parties en mars, pour les encourager à verser leur contribution à hauteur minimale de 1 % de leur contribution globale à l'UNESCO.

Mesdames et Messieurs,

S'agissant du grand programme V, communication et information, l'accent a continué de porter sur la promotion de la liberté d'expression et sur le soutien accordé aux États membres pour mettre en place des médias libres, indépendants et pluralistes. À cet égard, le Programme international pour le développement de la communication (PIDC) joue un rôle très important. Lors de sa dernière réunion, le Bureau du Conseil intergouvernemental du programme a approuvé l'allocation de fonds pour le lancement de 82 projets de développement de médias dans 53 pays, pour un montant de 2,1 millions de dollars.

Il est à noter que malgré un budget relativement modeste au titre du Programme ordinaire, le PIDC a réussi à mobiliser des fonds qui ont servi à financer un grand

nombre de petits projets apportant des résultats tangibles sur le terrain. Le PIDC a également renforcé son approche en termes de programmes concrets. Des initiatives ont été lancées, ciblant particulièrement des domaines propres au programme, notamment les Indicateurs de développement des médias et les centres d'excellence pour l'enseignement du journalisme en Afrique, et la surveillance de la sécurité des journalistes.

Mon rapport au Conseil intergouvernemental du programme a mis en exergue l'urgence de s'atteler aux questions concernant la sécurité des journalistes et les dangers de l'impunité. Cette surveillance de la sécurité des journalistes représente un rôle très important du programme, afin de faire connaître les crimes commis contre les professionnels des médias. Malgré les appels répétés sur le plan international pour mettre fin à cette hécatombe, l'UNESCO a déploré et condamné l'assassinat de 77 journalistes et de techniciens des médias, qui tentaient de couvrir l'actualité en 2009. Sur les 28 États membres dans lesquels ont eu lieu les 122 assassinats perpétrés en 2006-2007, 15 pays ont fourni à l'UNESCO, à la demande du programme, des informations concernant les suites judiciaires qui ont été données, et je les en remercie. Il s'agit d'un premier pas d'importance, et j'ai l'espoir que cette initiative contribuera à mettre fin à l'impunité, en encourageant et en rendant publiques les actions judiciaires, à chaque fois qu'un journaliste est pris pour cible.

Nous ne pouvons pas espérer que les médias fassent leur travail en toute confiance, si nous ne garantissons pas la sécurité des journalistes. C'est pourquoi l'UNESCO demeure totalement engagée dans son travail avec les organes directeurs, les États membres et les organisations non gouvernementales professionnelles, afin de maintenir cette question sur l'agenda international.

En ce qui concerne le Programme Information pour tous, le Conseil intergouvernemental et son Bureau se sont réunis la semaine dernière. Le Plan stratégique pour 2008-2013, adopté par le Conseil exécutif à sa 180^e session, souligne les domaines qui correspondent aux priorités identifiées et reflétées dans le C/5. Le programme a été créé pour servir de plate-forme de discussion sur les politiques et les stratégies en faveur du développement de sociétés d'information et du savoir. Cependant, au cours des dernières années, l'évolution du Programme Information pour tous a mis en évidence la nécessité de redéfinir son rôle, ses objectifs et ses plans de mise en œuvre, pour que ses buts ambitieux puissent être atteints.

À la suite de la décision du Conseil exécutif en 2008, des ressources supplémentaires ont été allouées, au titre du Programme ordinaire, au Programme Information pour tous, ainsi que des ressources humaines. Cependant, alors que les fonds du Programme ordinaire sont suffisants pour couvrir les coûts des réunions statutaires du programme, ils ne permettent pas au programme de mettre en œuvre des projets à large échelle. La réussite du Programme Information pour tous tient donc largement aux contributions extrabudgétaires qu'il parvient à mobiliser. En 2009, le programme n'a reçu qu'une contribution de 20 000 dollars, provenant de la Chine. J'espère vivement que le Conseil du programme et les membres de son Bureau feront preuve d'engagement en renforçant leur participation, et en lançant des collectes de fonds.

Enfin, l'UNESCO contribue activement au processus général de mise en œuvre du Sommet mondial sur la société de l'information, notamment en facilitant l'application de six grandes orientations du Plan d'action de Genève. L'année 2010 constitue un moment critique : cinq ans ont passé depuis la seconde phase du Sommet mondial qui a eu lieu en Tunisie. Il nous reste tout juste cinq ans pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement, avant la date butoir de 2015.

En vue d'une plus grande diversité linguistique sur Internet, une étape importante a été franchie en décembre 2009, lorsque Rod Beckstrom, Président de la Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN) et moi-même avons signé un accord selon lequel l'UNESCO aidera l'ICANN, l'institution qui attribue des adresses en ligne aux usagers d'Internet, à introduire les premiers noms de domaines multilingues.

Je suis également en contact avec M. Hamadoun Touré, Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications, à propos de l'organisation du prochain Forum du Sommet mondial sur la société de l'information à Genève, en mai, et le lancement d'une Commission sur les larges bandes pour le développement du numérique. Cette initiative à partenariat multiple, qui est soutenue par le Secrétaire général des Nations Unies, a pour objectif de promouvoir l'immense potentiel des réseaux de communication à très haut débit, afin de transformer les économies grâce au contenu et à la connectivité. La première réunion de la Commission sur les larges bandes se tiendra en juin prochain à Genève, afin de passer en revue la situation actuelle dans un grand nombre de pays à travers le monde, afin aussi d'identifier des modèles

économiques, sociaux et commerciaux, ainsi que des propositions pratiques novatrices pour stimuler le développement et atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement grâce à l'usage universel du haut débit.

Mesdames et Messieurs,

J'en viens maintenant aux questions d'organisation : je sais que vous êtes impatients de connaître mes plans s'agissant de la restructuration du Secrétariat. Je les évoquerai avec vous durant la réunion de consultation de cet après-midi. La séance privée du 14 avril me donnera l'occasion de vous informer de mes décisions concernant le recrutement du personnel de direction de l'Organisation. Il est essentiel d'entretenir un dialogue permanent avec les États membres pour maintenir une relation de travail quotidienne efficace entre le Secrétariat et les organes directeurs. J'ai personnellement dirigé trois réunions d'information, et les délégations permanentes ont été invitées à plusieurs autres organisées par les Secteurs autour de thèmes spécifiques.

La transparence et l'obligation redditionnelle sont les caractéristiques d'une culture institutionnelle saine. Je suis heureuse que le Conseil soit saisi de plusieurs rapports d'évaluation durant la présente session. Les audits internes et externes sont des outils essentiels qui vous aident à vous acquitter de votre tâche, à savoir superviser la mise en œuvre du programme.

Comme je l'ai déclaré dans mon discours d'installation, je veillerai à ce que l'Organisation continue de mener des évaluations de haute qualité pour appuyer les décisions administratives concernant le programme et à ce qu'il y ait des mécanismes d'obligation redditionnelle effectifs. J'ai également la ferme intention de collaborer étroitement avec le Commissaire aux comptes, qui, à de nombreuses reprises, a rendu de loyaux services à l'Organisation dans la plus grande transparence.

L'évaluation externe indépendante de l'Organisation nous aide à améliorer nos processus et méthodes de travail. À ce sujet, l'équipe restreinte d'évaluateurs a été modifiée durant le processus d'évaluation pour parvenir à une représentation géographique plus équilibrée. À votre demande, l'équipe comprend désormais des évaluateurs venant d'Argentine, de Chine, d'Égypte, d'Inde et de Mauritanie. Des réunions ont été organisées avec les évaluateurs externes et tous les groupes électoraux, et une séance d'information a eu lieu le 10 mars. Je voudrais en outre rappeler une disposition de la résolution de la Conférence générale, à savoir

« l'équipe d'évaluation externe pourra solliciter des avis extérieurs, en particulier auprès de personnalités éminentes ». J'entends utiliser cette option pour faire en sorte que le processus d'évaluation soit fiable et crédible et bénéficie de la plus large représentation géographique possible.

Mesdames et Messieurs,

Une de mes responsabilités les plus importantes est d'accroître la visibilité de l'UNESCO sur la scène internationale en tant qu'organisation efficace et respectée faisant énergiquement entendre sa voix. J'ai réexaminé le positionnement de l'Organisation en vue de son orientation stratégique. J'ai étudié les moyens de rendre ses structures plus réactives et rationnelles, mais aussi moins coûteuses et bureaucratiques, en mettant l'accent sur une exécution et des résultats de programme de haute qualité. Les quatre équipes spéciales que j'ai convoquées m'ont été d'une très grande aide durant le processus de réexamen. Les membres du personnel de l'UNESCO à tous les niveaux, tant au Siège qu'hors Siège, ont répondu immédiatement à mon invitation, ont participé à ces discussions de groupe et ont fourni de précieuses évaluations, idées et propositions. Je me suis beaucoup inspirée de ces contributions pour décider des premières mesures à prendre en vue d'introduire de nouvelles méthodes de travail axées sur l'efficacité, l'efficacité et l'obligation redditionnelle.

Comme vous le savez déjà, chaque équipe spéciale s'est occupée d'un thème spécifique devant être examiné d'urgence par l'Organisation. L'équipe spéciale sur l'optimisation du fonctionnement de l'UNESCO a été subdivisée en trois groupes chargés des questions suivantes : optimisation des activités hors Siège, simplification et rationalisation des procédures et processus et amélioration des pratiques de gestion, et harmonisation des politiques et des pratiques en matière de ressources humaines afin d'optimiser la gestion des ressources humaines de l'UNESCO. Les autres équipes spéciales s'occupaient des thèmes suivants : mise en œuvre de la priorité Afrique, mise en œuvre de la priorité Égalité entre les sexes, et nouveaux partenariats et mobilisation des ressources extrabudgétaires.

Comme je vous l'ai déjà dit, les équipes spéciales étaient ouvertes à tous les membres du personnel – tant au Siège qu'hors Siège – désireux d'exprimer leurs idées et propositions soit à travers l'Internet, soit en participant directement aux discussions, soit dans le cadre de vidéoconférences ou de conférences par téléphone. J'ai présidé moi-même ces groupes et j'ai reçu directement ces

contributions. Elles m'ont aidée à prendre certaines décisions concernant une série de mesures à court, moyen et long termes visant à optimiser le fonctionnement de notre Organisation et, par conséquent, m'ont été extrêmement utiles.

Compte tenu de la composition, des mécanismes et du mandat des diverses équipes spéciales, je voudrais dire d'emblée que les 18 coordonnateurs de ces équipes et tous les membres du Secrétariat ayant contribué à ce processus consultatif ont fait un travail remarquable pour essayer de régler les nombreuses questions complexes. Le niveau de participation était extrêmement élevé. Au total, 881 membres du Secrétariat, dont 403 en poste hors Siège, ont pris part aux équipes spéciales. Des représentants des deux associations du personnel ont participé activement au travail d'une des équipes spéciales en tant que membres désignés d'office. Cela montre que le Secrétariat est une immense source de compétences et d'énergie et que les membres du personnel tiennent à ce que toutes leurs aptitudes et capacités soient reconnues et pleinement exploitées en vue d'améliorer nos méthodes de travail. Mon objectif aujourd'hui est de vous informer de certaines des principales décisions que j'ai prises en m'appuyant sur les idées et propositions qui se sont dégagées des délibérations des équipes spéciales.

L'équipe spéciale sur les activités hors Siège a dûment évalué les points forts et les faiblesses de la situation et des pratiques actuelles des bureaux hors Siège. J'ai retenu plusieurs des idées qui ont été formulées pour améliorer l'efficacité de l'Organisation, l'objectif étant d'accorder aux bureaux hors Siège une plus large autonomie financière et administrative, ainsi qu'au niveau des programmes et de la gestion des ressources humaines, et de leur conférer une plus grande obligation redditionnelle. À ce sujet, je suis persuadée que l'Organisation a besoin que chaque secteur de programme applique une approche consolidée et harmonisée en ce qui concerne les activités hors Siège. Cela assurera l'intégration et la préparation de l'UNESCO s'agissant de la réforme des Nations Unies et de l'initiative « Unis dans l'action », ce qui nécessite une meilleure convergence des efforts de toutes les entités de l'Organisation selon une approche véritablement intersectorielle de l'« Unité d'action de l'Organisation ». Dans le même esprit, lorsque j'ai établi cette équipe spéciale, j'ai volontairement décidé de parler d'« activités hors Siège » ou de « présence sur le terrain » et de ne pas utiliser le terme « décentralisation », généralement employé pour décrire le réseau hors

Siège de l'Organisation, les deux premières expressions étant mieux adaptées à l'approche dite de l'« Unité d'action de l'UNESCO » que je soutiens énergiquement.

Dans un premier temps, j'ai l'intention de revoir l'actuelle méthode de programmation afin de parvenir à un meilleur équilibre entre l'action mondiale et normative et l'exécution au niveau des pays. Je procéderai à un examen des procédures de programmation et de budgétisation de l'UNESCO en vue de favoriser un financement plus élevé et plus prévisible des bureaux hors Siège. J'entends également augmenter la flexibilité pour promouvoir l'interdisciplinarité dans l'exécution de nos programmes. Je compte adapter et imposer systématiquement l'utilisation des outils de programmation interne tels que les Documents de l'UNESCO relatifs à la programmation par pays (UCPD) au niveau des pays. J'ai l'intention de développer les capacités de collecte de fonds et de renforcer le rôle des bureaux régionaux pour avoir une perspective régionale, notamment lors de la planification des programmes. En ce qui concerne la gestion des ressources humaines, je procéderai à un examen des arrangements contractuels applicables au personnel local hors Siège. Je m'efforcerai d'instaurer un meilleur équilibre entre généralistes et spécialistes, d'instituer un système de mobilité géographique dynamique, de renforcer la stratégie globale de formation, d'harmoniser les arrangements contractuels locaux avec ceux des autres organismes des Nations Unies, et de mettre en place un système pour améliorer les interactions entre le Siège et les unités hors Siège moyennant des missions de courte durée. L'UNESCO doit également maintenir et renforcer son rôle de premier plan et apporter une « réponse intellectuelle et humaniste à la mondialisation et à la crise actuelle ». La notion de gestion plus efficace du savoir en tant que ressource propre à l'Organisation fera partie intégrante des fonctions de celle-ci, ce qui ne fera que renforcer le rôle de l'UNESCO en tant que « laboratoire d'idées ».

Un certain nombre de questions importantes liées à l'optimisation de nos activités hors Siège et à notre présence sur le terrain doivent encore être examinées plus avant. L'une d'elles concerne la restructuration du Bureau de coordination des unités hors Siège (BFC). Comme prévu, j'évoquerai avec vous ce sujet ainsi que l'avenir de la présence de l'UNESCO sur le terrain lors de la prochaine session d'automne du Conseil exécutif.

L'équipe spéciale sur la simplification et la rationalisation des procédures et l'amélioration des pratiques de gestion a passé en revue les points forts et les faiblesses de l'Organisation s'agissant des procédures et processus administratifs,

budgétaires et financiers. Elle a signalé que le Secrétariat, dans l'ensemble, avait le sentiment que l'UNESCO avait développé ces dernières années une « culture de l'excès de contrôle ». Cette dernière, jugée contre-productive, s'est traduite par un ralentissement de l'exécution du programme, des chevauchements d'activités, la dispersion des efforts et la dilution de la responsabilité globale. À ce sujet, il importe d'assurer la cohérence de la programmation entre le Siège et les bureaux hors Siège, et d'instaurer un équilibre entre la réponse de l'UNESCO aux priorités globales définies par les organes directeurs et sa réponse aux besoins et priorités spécifiques des pays.

À cette situation s'ajoute le fait qu'il n'y a actuellement aucun mécanisme central qui coordonne les règles, réglementations, politiques et procédures de l'Organisation et qui tienne compte des besoins de toutes les parties prenantes. Les règles et réglementations constituent le lien stratégique entre la vision de l'Organisation et son fonctionnement au quotidien. Des politiques et procédures rédigées de façon claire éviteront toute ambiguïté et permettront à tous les membres du personnel de comprendre leur rôle et leurs responsabilités dans des limites prédéfinies. J'ai donc l'intention de créer une unité opérationnelle du Manuel et de la gestion du changement chargée de gérer, coordonner, superviser, interpréter et mettre à jour le Manuel administratif de l'UNESCO qui rassemble les règlements, règles, processus et procédures de l'Organisation. Cette Unité du Manuel aura pour mission de définir les règles et procédures à suivre dans l'exercice du mandat de l'Organisation et des fonctions du Secrétariat sur la base principalement des dispositions de l'Acte constitutif de l'UNESCO, des résolutions de la Conférence générale, des décisions du Conseil exécutif, du Statut et Règlement du personnel, du Règlement financier et du Règlement d'administration financière, des notes de la Directrice générale et des circulaires administratives.

J'envisagerai de nombreuses autres mesures destinées à améliorer les pratiques de gestion, à simplifier les longues procédures administratives et à réduire la paperasserie inutile. J'ai l'intention de simplifier la structure des rapports, de renforcer la notion d'équipe d'exécution unique pour assurer la cohérence des opérations hors Siège, et de mettre en place un point focal principal pour chaque processus ou politique afin d'éviter les sources de confusion et les doubles emplois.

Aux côtés de ma nouvelle équipe, je procéderai à un réexamen de la structure de l'Organisation sous l'angle de l'intersectorialité et de la rationalisation afin d'éviter les chevauchements d'activités et de réduire les coûts administratifs. Certaines

unités structurelles pourraient être fusionnées tandis qu'une décentralisation et une présence sur le terrain plus efficaces permettraient de développer les synergies entre le Siège et les opérations hors Siège.

L'exercice d'évaluation entrepris par l'Équipe spéciale chargée des politiques et pratiques en matière de ressources humaines a mis en lumière différents problèmes et déficiences dans la gestion de ces ressources au sein de l'Organisation. Tout d'abord, un décalage apparaît entre les objectifs et stratégies des ressources humaines d'une part et le mandat, la vision et le programme plus généraux de l'Organisation d'autre part. Ma tâche immédiate est donc de doter l'Organisation d'une nouvelle stratégie des ressources humaines, au Siège et hors Siège, qui s'articule aux priorités de programme et à notre mandat organisationnel.

Dans le passé, la délégation des fonctions relatives aux ressources humaines aux secteurs, services et bureaux, qui visait à améliorer la gestion de ces ressources en confiant à ces derniers des pouvoirs et un niveau de responsabilité accrus, s'est révélée contreproductive et inefficace, du fait que le transfert des responsabilités du Bureau des ressources humaines à des cadres moyens et supérieurs au sein des secteurs/services/bureaux ne s'est pas accompagné de la dotation en personnel qui était nécessaire pour absorber la charge de travail supplémentaire, et qu'il ne s'est pas non plus appuyé sur une formation adaptée en matière de gestion des ressources humaines. Ainsi, un certain nombre des décisions qui ont été prises dans ce domaine ne sont pas en parfaite adéquation avec les politiques et procédures approuvées.

Lors de l'élaboration des prochains documents C/4 et C/5, je veillerai à ce qu'HRM travaille de concert avec les secteurs et le Bureau du budget à la conception et à la mise en œuvre d'une planification des ressources humaines axée sur les programmes, de façon que ces différents acteurs puissent déterminer ensemble les qualifications et compétences essentielles nécessaires à la mise en œuvre des programmes de l'UNESCO. Je ferai en sorte que les qualifications et compétences, générales et spécifiques aux différents secteurs, dont a besoin l'Organisation soient clairement définies et actualisées, et que l'on anticipe les qualifications et ressources que nécessite une planification efficace des successions. J'envisagerai des mesures pour redresser le déséquilibre entre les sexes parmi les fonctionnaires de rang supérieur. Je m'efforcerai par ailleurs d'assurer une représentation géographique équitable par des processus de recherche anticipatifs. Je renforcerai le Programme des jeunes cadres qui contribue à améliorer la représentation

géographique aux rangs de début de carrière. J'élargirai les possibilités d'évolution de carrière et de promotion, et j'appliquerai la rotation du personnel en harmonisant les pratiques actuelles entre les différents secteurs et en encourageant la mobilité latérale et fonctionnelle entre le Siège et les bureaux hors Siège.

Je parlerai maintenant de l'Équipe spéciale II : j'ai été extrêmement encouragée par la participation enthousiaste qu'a suscitée l'Équipe spéciale « Mettre en œuvre la Priorité Afrique » puisque nos réalisations en ce domaine constituent un défi collectif que nous nous sommes lancé à nous-mêmes. J'ai relevé avec intérêt que les conclusions de l'Équipe spéciale rejoignent les observations sur le programme dont m'ont fait part différents intervenants. Certaines, portant par exemple sur la définition exacte de « Priorité Afrique » ou sur la nature des ressources affectées à cette priorité, ont une dimension systémique à l'UNESCO. J'ai déjà présenté quelques-unes de mes idées et propositions aux membres du Bureau du Groupe Afrique et aux membres du Conseil. Leurs réactions immédiates, que j'ai trouvées très positives, m'ont encouragée. Il s'agit, entre autres, de la nécessité d'une orientation claire, allant de pair avec une allocation des ressources requises et des efforts supplémentaires des bureaux hors Siège pour mobiliser des ressources extrabudgétaires destinées à la mise en œuvre d'activités en Afrique. Certains ont dit que les priorités de l'UNESCO en Afrique ne sont pas assez alignées sur celles de l'Union africaine ; qu'il faut davantage de synergies entre ce que demandent les États membres au titre du Programme de participation et ce que met en œuvre l'Organisation sur le terrain ; qu'il faut clarifier le rôle des commissions nationales comme auxiliaires de l'UNESCO pour atteindre les objectifs de sa Priorité Afrique ; qu'il faut mieux formuler les projets dans le cadre de la Priorité Afrique, afin d'attirer des donateurs ; et qu'il faut recourir plus systématiquement à la coopération Sud-Sud pour la mise en œuvre des programmes en Afrique.

Manifestement, nous devons tirer un meilleur parti de nos commissions nationales. J'ai l'intention de créer un réseau d'experts extérieurs pour réfléchir à des questions pertinentes et concevoir un agenda du développement dont l'UNESCO pourrait assurer la coordination. Nous devons nous engager davantage dans les initiatives de coopération Sud-Sud et élargir nos partenariats pour la mise en œuvre de projets, en associant des programmes bilatéraux de développement des pays développés ou émergents aux programmes de l'UNESCO en faveur de l'Afrique. J'entends mieux exploiter les TIC pour l'éducation et diverses actions de création de capacités. Mais j'ai l'intention aussi d'accroître le potentiel technique des

bureaux hors Siège ; de dynamiser les initiatives de formation des maîtres en Afrique ; de consolider l'articulation entre culture et éducation ; de renforcer les projets énergétiques et de resserrer nos liens avec le Forum africain des parlementaires pour l'éducation. Je compte également mettre en place une stratégie d'action à long terme en Afrique, qui serait résolument tournée vers l'avenir et indiquerait comment renforcer les capacités des commissions nationales ; créer davantage de synergies entre les programmes d'éducation ; rationaliser les méthodes de gestion des ressources extrabudgétaires et définir des projets phares ; développer la capacité interne de collecte de fonds ; et améliorer la connectivité de nos bureaux hors Siège.

L'Équipe spéciale « Mettre en œuvre la Priorité Égalité entre les sexes » a su évaluer avec efficacité la situation actuelle. Il est évident qu'il faut une politique explicite d'obligation redditionnelle pour la mise en œuvre de cette égalité, en rapport avec le Plan d'action pour l'égalité des sexes, et l'affectation des ressources nécessaires, à tous les niveaux d'administration, de même qu'un engagement à l'échelon des secteurs, l'objectif étant de promouvoir l'égalité des sexes à travers des stratégies de mise en œuvre effective. Je souhaite introduire un certain nombre de mesures, notamment quelques cours « Nations Unies » de formation en ligne sur le rééquilibrage/l'égalité entre les sexes, qui seront obligatoires pour tout le personnel, étant entendu que l'obligation redditionnelle en matière d'égalité et d'équité entre les sexes sera un critère d'évaluation de la performance. Concernant la programmation, des outils spécifiques à chaque secteur seront conçus pour évaluer l'impact de nos politiques et stratégies, notamment par rapport aux objectifs de développement convenus au niveau international et ceux du Millénaire pour le développement. Pour éviter une programmation aveugle aux différences entre les sexes, les secteurs établiront des listes de critères précis relatifs à l'égalité des sexes, qui soient adaptées aux besoins et spécificités de leurs programmes. Je prévois aussi de réviser la stratégie de communication de l'UNESCO pour l'égalité des sexes afin de donner systématiquement plus de visibilité aux réussites individuelles exemplaires et aux réalisations concrètes. Nous ferons aussi appel aux ressources et compétences des équipes de pays des Nations Unies pour intensifier la mise en œuvre à l'échelon régional. L'outil de budgétisation sexospécifique de l'UNIFEM ou les recommandations pour le développement de programmes conjoints pour la sexoparité, émanant du Fonds PNUD/Espagne pour la réalisation des OMD fournissent des moyens que l'UNESCO pourrait utiliser pour mieux intégrer l'égalité

des sexes dans ses programmes. Je prendrais également des mesures visant à améliorer le fonctionnement des points focaux pour l'égalité entre les sexes, au sein des secteurs et des bureaux hors Siège, en donnant aux points focaux des directives claires ou une formation les préparant à leur rôle et leurs responsabilités. Pour accroître la visibilité et privilégier l'action de l'Organisation concernant la priorité « Égalité entre les sexes », j'ai décidé de rattacher directement à mon Cabinet la Division pour l'égalité des genres. Je vous donnerai davantage de détails cet après-midi, dans mon allocution sur la structuration du Secrétariat.

Je vais retenir un bon nombre des recommandations que m'a adressées l'Équipe spéciale sur les nouveaux partenariats et la mobilisation de ressources extrabudgétaires. Aujourd'hui, l'UNESCO est dans une situation où elle doit chercher activement de nouveaux partenariats et de nouvelles possibilités de financement afin de stabiliser le volume global des ressources mobilisées, car on peut craindre des répercussions de la crise financière mondiale. L'UNESCO doit briller davantage par ses résultats et savoir mieux « vendre » sa valeur ajoutée, pour affronter la concurrence dans la course aux ressources alors que celles-ci se font rares ; il faut redoubler d'efforts pour engager des négociations avec des représentants locaux de sources de financement et participer à une programmation commune avec d'autres organismes des Nations Unies, notamment pour tout ce qui est financé par des fonds d'affectation spéciale multidonateurs. Il faut, à l'échelle de l'UNESCO tout entière, un ensemble de critères relatifs aux « partenaires » et aux « partenariats », pour adopter une stratégie solide en la matière, régissant les divers stades de la préparation et de la mise en œuvre d'un partenariat. Les responsabilités des secteurs du programme et des services centraux, mais aussi celles du Siège par rapport aux bureaux hors Siège, doivent être bien définies.

Nous devons tirer davantage parti du potentiel considérable que certaines organisations ou des entités comme l'Union européenne représentent pour l'UNESCO, en termes de coopération programmatique et de ressources. La programmation des activités à l'échelon des pays doit recevoir toute l'attention qu'elle mérite : il faut prendre en compte la dynamique de la programmation par pays et de la programmation conjointe « Unis dans l'action », sans oublier que l'essentiel du financement public bilatéral et celui de plusieurs donateurs intergouvernementaux est distribué à l'échelon national. Les bureaux hors Siège doivent s'efforcer ensemble d'évaluer les besoins et priorités des partenaires de

financement dans les pays, démontrer et assumer leur leadership technique dans les groupes de travail conjoints des Nations Unies, afin de placer l'UNESCO en position favorable par rapport aux priorités des donateurs/partenaires et des stratégies de développement des pays.

Ma conviction est que l'UNESCO doit cultiver, et fournir à ses partenaires de financement, des avantages en termes de visibilité, d'ouverture et de présence. J'ai l'intention de faire une étude sur des mécanismes novateurs à envisager pour permettre à des donateurs de verser des contributions volontaires non réservées à un emploi déterminé, qui s'ajouteraient à leurs contributions mises en recouvrement, l'objectif étant de donner plus d'ampleur à la mise en œuvre des priorités du Programme ordinaire. Je veux aussi faire le bilan des expériences d'autres organismes des Nations Unies ; comme j'ai déjà commencé d'ailleurs, et intégrer complètement la planification des programmes ordinaires et extrabudgétaires, à l'occasion de la préparation du futur C/5. La stratégie de mobilisation des ressources et de planification des programmes de l'UNESCO doit être liée à sa stratégie de communication.

Comme je l'ai déjà dit, je tiens beaucoup à améliorer la circulation de l'information, qu'il s'agisse de la communication interne ou externe de l'Organisation, car toutes deux déterminent notre visibilité et l'exécution efficace des activités. Je parlerai plus en détail de la communication et de l'importance de la visibilité, cet après-midi, quand j'aborderai les plans de restructuration immédiate que j'ai conçus pour essayer de rendre l'UNESCO plus efficace, transparente et respectée.

Mesdames et Messieurs,

En conclusion, je viens de vous rendre compte des activités de ces six derniers mois. J'ai mis en évidence les orientations et les priorités stratégiques qui m'ont guidée quand j'ai commencé à traduire en actes les assurances que j'avais données au moment de ma prise de fonctions.

En quelques mois, j'ai forgé des liens solides avec beaucoup de dirigeants de premier plan et je leur ai transmis le message de l'UNESCO. Notre Organisation commence à influencer davantage sur l'agenda international du développement. J'ai échangé des idées et j'ai collaboré avec de nombreux collègues de tous les secteurs de notre Organisation, au sein des Équipes spéciales, dans une démarche fondée sur le dialogue et l'ouverture. Ces consultations, de même que mon

dialogue avec vous, États membres, m'ont énormément aidée à planifier les changements qui sont nécessaires pour redynamiser l'UNESCO.

Nous avons pris un nouveau départ. Nous avons maintenant une feuille de route. Elle s'enrichira au fil des mois prochains. Une nouvelle équipe de direction viendra bientôt m'épauler et jouera son rôle dans la mise en œuvre des changements indispensables. Au nom de toute l'Organisation, je voudrais exprimer ici ma plus sincère reconnaissance à l'équipe de direction sortante. Ils ont, années après années, apporté une contribution inestimable à l'UNESCO. Ces derniers mois, quand j'ai pris mes fonctions, ils ont travaillé à mes côtés. Maintenant qu'ils se préparent à clore ce chapitre de leur vie avant d'en ouvrir un nouveau, je suis sûre que vous voudrez vous joindre à moi pour leur souhaiter bonne chance. Pendant les semaines qui restent avant que le relais soit assuré dans chaque secteur, je sais que je peux encore compter sur eux pour me seconder dans mes efforts de relance.

Permettez-moi de dire pour terminer que je me suis mise au travail et que j'espère que l'UNESCO commence à bouger.